



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 20 février 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance extraordinaire ce lundi 20 février 2023 à l'Hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre et Nathalie Paré ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau, Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de son Honneur Madame Marie-Noëlle Bhérec.

Assistent également à la séance : Madame Caroline Bergeron, directrice générale.

### Ouverture de l'assemblée

Madame la mairesse ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Caroline Bergeron fait fonction de secrétaire de la réunion.

2023-035

### Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-036

### Règlement No 2023-06 décrétant des dépenses de 931 700 \$ et un emprunt à long terme du même montant pour le remplacement des conduites d'eau potable sur la route 169, phase 1 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Mario Lapierre donne avis de motion d'un projet de règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sur la route 169, phase 1. Le projet de règlement est aussi présenté lors de cette séance.

2023-037

### Formation d'un comité ressources humaines – Mandat et nomination des membres

**ATTENDU QUE** les ressources humaines sont au cœur des priorités pour le conseil municipal de Saint-Prime;

**ATTENDU QUE** les enjeux reliés à la main-d'œuvre sont de plus en plus nombreux;

**ATTENDU QUE** présentement, la directrice générale est seule responsable des dossiers traitant des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** présentement il n'y a pas de processus d'évaluation systématique mis en place pour le poste de direction générale à la Municipalité de Saint-Prime;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite qu'un comité soit créé afin d'appuyer et d'accompagner la direction générale dans différents dossiers en lien avec les ressources humaines;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Nathalie Paré **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Vincent Pagé **ET RÉSOLU :**

**QU'**un comité de ressources humaines soit créé au sein du conseil municipal et que ce dernier soit effectif dès l'adoption de cette résolution;

**QUE** le mandat de ce comité soit de procéder annuellement à l'évaluation de la direction générale ainsi que d'accompagner cette dernière, à sa demande, dans différents dossiers reliés aux ressources humaines;

**QUE** ce comité soit mis au courant des différents dossiers en cours touchant les ressources humaines;

**QUE** ce comité puisse soumettre et déposer des recommandations au conseil municipal puisqu'il est consultatif et non décisionnel;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

**QUE** ce comité soit composé des élus ci-dessous :

- Madame la mairesse Marie-Noëlle Bhérier
- Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, conseiller siège No 4
- Madame la conseillère Brigitte Gagné, conseillère siège No 5

2023-038

### Aide financière – Corporation du bedeau – Fêtes des semences 2023

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a réservé une somme de 2 000 \$ dans son budget 2023 pour soutenir financièrement le projet de la Fête des semences de Saint-Prime;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Corporation du bedeau pour un montant de 2 000 \$, pour son événement « La fête des semences » prévu le 1<sup>er</sup> avril 2023;


**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Isabelle Lapière, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Luc A. Bonneau **ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le versement d'une aide financière de 2 000 \$ à la Corporation du bedeau pour son événement « La fête des semences » prévue le 1<sup>er</sup> avril 2023.

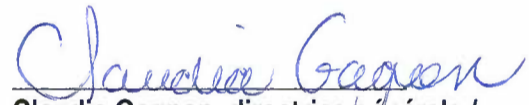
2023-039

### Levée de la séance

À 20 h 06 l'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Lapière **ET RÉSOLU** par ce conseil que l'assemblée soit levée.

*Je, Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse  
Présidente de l'assemblée

  
Claudia Gagnon, directrice générale /  
greffière-trésorière par intérim